



Ville de Dreux

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 3 FÉVRIER 2026

DÉLIBÉRATION N°DEL2026-008b

Avis sur autorisation d'aliéner - 8 rue Georges Beauniée (Urbanisme)

3.2

Rapporteur : Jean-Michel POISSON

Nombre de membres en exercice	39
Nombre de présents	27
Nombre de pouvoirs	10
Votants	37

L'an deux mille vingt-six, le trois février à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Mairie de Dreux, dûment convoqué le 28 janvier 2026, s'est réuni à DREUX sous la Présidence de Monsieur Pierre-Frédéric BILLET.

Étaient présents

Pierre-Frédéric BILLET, Jean-Michel POISSON, Caroline VABRE, Talal ABDELKADER, Sébastien LEROUX, Mariam CISSE, Christine PICARD, Sophie WILLEMIN, Josette PHILIPPE, Cherif DERBALI, François JAGUIN, Hélène BARBE, Valérie VERDIER-DAUTRÊME, Arnaud DAUTREY, Aissa HIRTI, Jacques ALIM, Ratko KLISURA, Silvia COUSIN, Yucel KISA, Huguette POISSON, Nicola CARNEVALE, Marie-Françoise SCAVENNEC, André HOMPS, Valentino GAMBUTO, Laurent FONTAINE, Maxime DAVID, Sabine FRETEY

Étaient absents

Mounir CHAKKAR, Chantal DESEYNE

Pouvoirs

Fouzia KAMAL donne procuration à Sophie WILLEMIN, Lydie GUERIN donne procuration à Huguette POISSON, Alain GUENZI donne procuration à Jean-Michel POISSON, Pascal ROSSION donne procuration à Josette PHILIPPE, Caroline IFTEN donne procuration à Aissa HIRTI, Nelson FONSECA donne procuration à Marie-Françoise SCAVENNEC, Amber NIAZ donne procuration à Yucel KISA, Josette MARTIN donne procuration à Ratko KLISURA, Florence ARCHAMBAUDIERE donne procuration à André HOMPS, Carine GENTIL donne procuration à Sabine FRETEY

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Monsieur Laurent FONTAINE.

L'OPH Habitat Drouais est propriétaire de la parcelle cadastrée BK 212, sise 8 rue Georges Beauniée qui se trouve dans le quartier de Sainte Eve à Dreux.

Par la délibération n°2025/52 en date du 15 octobre 2025, le Conseil d'Administration de l'OPH Habitat Drouais a déterminé le prix de vente du bien sis 8 rue Georges Beauniée.

L'OPH Habitat Drouais a adressé une demande d'autorisation d'aliéner un logement individuel à la Direction Départementale des Territoires d'Eure-et-Loir. En vertu de l'article L. 443-7 du Code de la construction la Direction Départementale des Territoires d'Eure-et-Loir a sollicité l'avis de la Ville de Dreux par un courrier en date du 23 décembre 2025.

Les garanties d'emprunts contractées pour la construction, l'acquisition ou l'amélioration des logements concernés ne sont plus d'actualité. De ce fait, il convient pour la Ville de Dreux d'émettre un avis à la demande d'autorisation d'aliéner.



Vu le Code de la construction et de l'habitation, notamment son article L. 443-7,

Vu la demande d'avis de la Direction Départementale des Territoires d'Eure-et-Loir en date du 23 décembre 2025,

Vu l'avis de la commission services techniques et action cœur de ville, aménagement du territoire et grands projets,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé de Jean-Michel POISSON,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à la majorité, 6 voix contre (Pascal ROSSION, Josette PHILIPPE, Cherif DERBALI, Aissa HIRTI, Jacques ALIM, Caroline IFTEN) et 3 abstentions (Valentino GAMBUTO, Laurent FONTAINE, Maxime DAVID)

- Emet un avis favorable à la demande d'autorisation d'aliéner un logement sis 8 rue Georges Beauniée à Dreux,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cet avis.

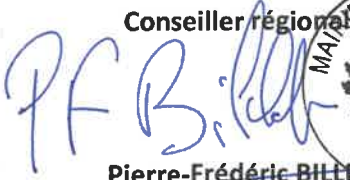
Le registre dûment signé.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Document certifié exécutoire
Dépôt à la Sous-Préfecture de DREUX le
Et publication sur le site internet
de la ville de Dreux le

26 FEV. 2026

Le Maire,
Conseiller régional,

Pierre-Frédéric BILLET



Accusé de réception en préfecture
028-212801344-20260203-DEL2026-008b-DE
Date de télétransmission : 26/02/2026
Date de réception préfecture : 26/02/2026